

DOSSIER DE PRESSE



Mars 2019

03

#COMMUNIQUE

Mon avocat perso en quelques mots

04-05

#DOSSIER

Focus sur le divorce en ligne : comment divorce t-on aujourd'hui en France ?

06-07

#CONSEILS

Bouleversement dans votre vie familiale ou professionnelle ? Déménagement en vue ? Mon Avocat Perso est là dès qu'on envisage de changer de vie...

CONTACT PRESSE : Ludivine Ferrer,
06 23 39 62 38 / ludivine@zoucommunication.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Au cœur de la réforme de la justice votée fin février se trouve sa digitalisation. Si certains craignent la déshumanisation, d'autres y voient une opportunité de rendre le droit accessible à tous et même de rapprocher l'avocat du justiciable. C'est le cas de Maître Elsa Scheider qui vient de fonder le site *Mon Avocat Perso*.

Mon Avocat Perso : un site pour rendre service.

Le but de ce site est de permettre à chacun d'accéder à des conseils juridiques fiables et de qualité en quelques clics et à un tarif affiché ! « *J'ai consulté pendant des années en cabinet. J'ai pu constater que beaucoup de clients viennent pour un avis ou pour être rassuré. Et pourtant, ils paient le prix fort* », déplore Maître Elsa Scheider, Avocate au barreau d'Aix-en-Provence et Fondatrice du site. C'est pour cela qu'elle a décidé de créer ce site de conseils juridique en ligne.

Un site pour ceux qui ne consulteront jamais un cabinet .

Mon avocat perso est donc un site pour tous ceux qui n'oseront jamais consulter un avocat par peur de payer trop cher justement. Tous ceux qui iront lire tout et son contraire sur Internet augmentant ainsi considérablement leur dose d'anxiété et le risque de prendre de mauvaises décisions. « *J'avais envie de proposer à tous des conseils juridiques fiables, compréhensibles, c'est à dire sans jargon juridique et à un coût affiché* », commente l'avocate.

Un site pour rendre la loi accessible à tous.

Tous les actes et les conseils donnés via *Mon Avocat Perso* sont rédigés par Maître Elsa Scheider, inscrite au barreau d'Aix-en-Provence depuis 2013. « *Lorsqu'on fait appel à un avocat, c'est souvent que l'on a un problème. Dans cette phase de vie un peu mouvementée, l'avocat doit être un pilier sur lequel s'appuyer et non pas un problème supplémentaire. J'ai toujours envisagé mon métier ainsi et Mon avocat perso est l'aboutissement de cette volonté* », explique cette experte en droit de la famille qui propose ses services sur Internet et donc, sans limite géographique.

DOSSIER

Vous voulez divorcer aujourd'hui en France ?

Vous avez deux possibilités.

La première concerne les couples qui sont en conflit ou dont les enfants souhaitent être entendus par un juge – ce qui est souvent le cas lorsque les parents sont en opposition... Dans ce cas, le divorce se fait au tribunal devant le Juge aux Affaires Familiales. La réforme de la justice votée fin février 2019 supprime les audiences de conciliation prévues dans le cadre de ces divorces contentieux...

Depuis 2017, une seconde option est possible. Elle est moins complexe et donc, bien sûr, moins coûteuse. Elle ne concerne que les couples qui sont en accord sur tous les points de leur divorce et dont les enfants ne réclament pas à voir un juge. Dans ce cas, le divorce dit « par consentement mutuel » peut être réglé par un avocat. C'est ce type de divorce qu'il est possible de régler sur Mon Avocat Perso (*voir ci-contre*).

FOCUS SUR LE DIVORCE EN LIGNE



Je divorce avec Mon Avocat Perso,,,

Mon Avocat Perso vous propose trois formules en fonction de votre situation : avec ou sans enfants et/ou avec ou sans patrimoine.

- Dans tous les cas, vous bénéficierez de :
- la prise en compte par Mon Avocat Perso de votre situation à partir des éléments fournis ;
 - la rédaction par Mon Avocat Perso du projet de votre convention de divorce personnalisée ;
 - un appel téléphonique ou vidéo avec Maître Elsa Scheider pour répondre à toutes vos questions ;
 - la mise en relation avec votre Notaire qui s'occupera de vos éventuels biens immobiliers ;
 - l'envoi en courrier recommandé de votre convention à votre futur ex-époux ;
 - la signature de votre convention de divorce ;
 - l'envoi de votre acte de divorce au Notaire que vous aurez désigné pour l'enregistrement.
 - et la modification de votre état civil.

CONSEILS

Tous les actes et les conseils donnés via Mon avocat perso sont rédigés par Maître Elsa Scheider. Experte en droit de la Famille et droit du travail, elle a à coeur de rendre accessible à tous la loi.

« Avec ce site, je tiens vraiment à mettre le droit à la portée du plus grand nombre et à rassurer. Mes tarifs sont affichés. Et, si j'estime que je ne peux pas répondre à votre question, alors vous êtes remboursée ! Tout se fait en toute transparence et les réponses aux questions que l'on me pose sont garanties sans jargon juridique incompréhensible ! » explique Maître Scheider.

Un conseil digital, certes, mais qui se veut proche de ses clients d'où le nom du site *Mon Avocat Perso*. « Quand on change de vie, on est inspiré autant que ce qu'on peut être inquiet. L'avocat doit être un élément rassurant, pas un problème de plus. » explique la jeune avocate digitale, mais bien humaine. Toujours dans une démarche d'accompagnement, Maître Scheider animera un « blog » accessible gratuitement depuis son site qui permettra de fournir à tous une information juridique claire et documentée sur des sujets d'actualité comme le harcèlement...

Vie familiale

- Je divorce (Acte)
- Je me sépare
- J'ai des petits enfants
- J'hérite

Vie professionnelle

- J'hésite à quitter mon emploi
- Je me sens harcelée
- Je veux lancer ma petite entreprise

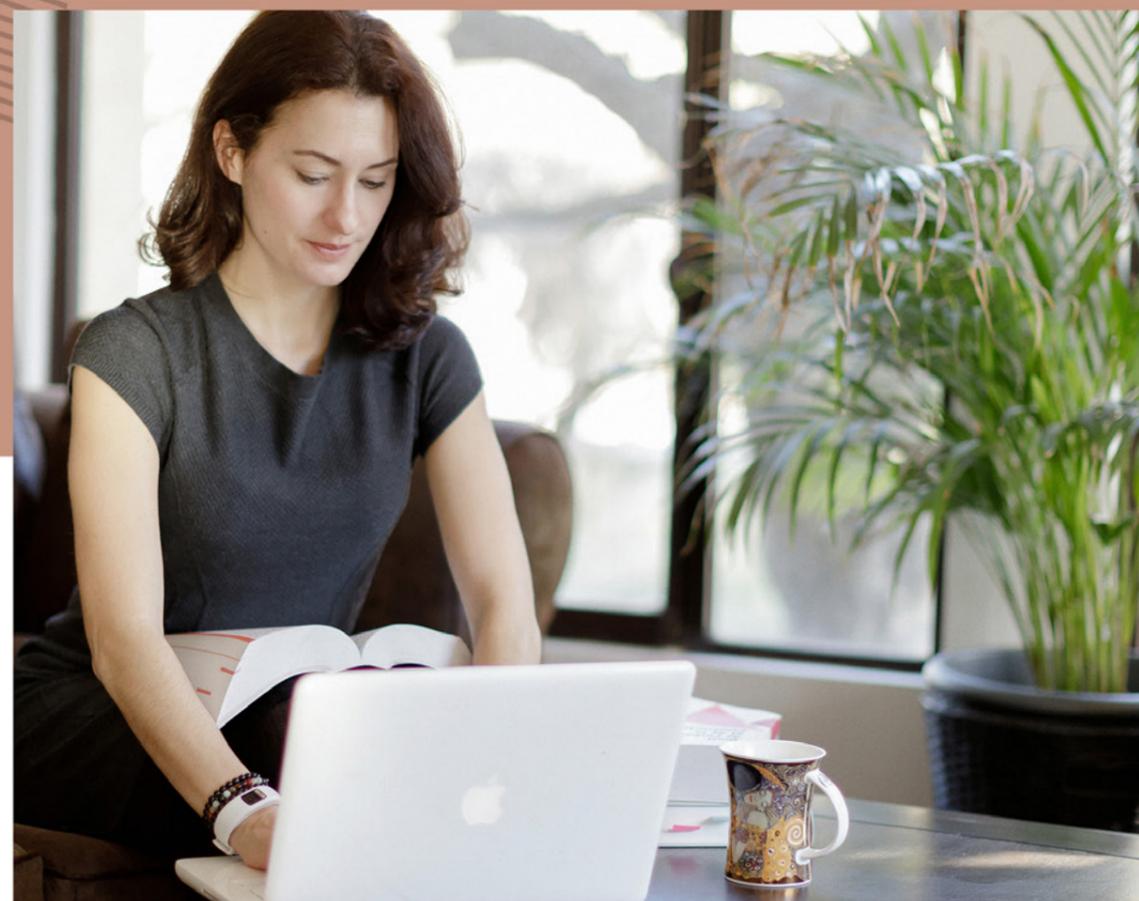
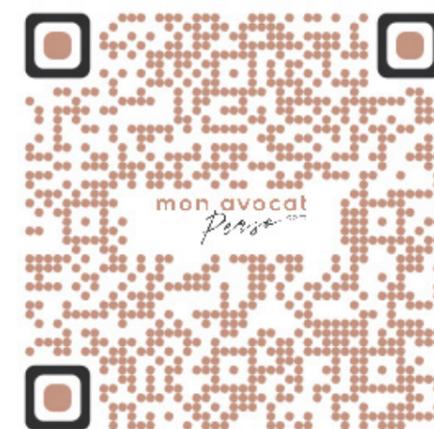
Vie quotidienne

- Je suis locataire
- Je suis propriétaire
- J'ai des voisins
- J'ai acheté des biens en ligne

Etes-vous prêt à
changer de vie avec
Mon Avocat Perso ?



Pour le savoir,
scannez le QR Code
ci-contre.



mon avocat
Perso.com



Contact presse :

Ludivine Ferrer

06 23 39 62 38

ludivine@zoucommunication.fr

www.monavocatperso.com